

Avril 2024

DOCUMENT
REGLEMENTAIRE

Rapport d'engagement

MANSARTIS
INVESTISSEMENTS ISR

Rappel du cadre méthodologique

Conformément à sa politique d'engagement, Mansartis a cherché, dans son dialogue avec les entreprises à promouvoir l'amélioration des pratiques extra-financières.

Mansartis a cherché à inciter les entreprises dans lesquelles le fonds Mansartis Investissements ISR est investi à améliorer leur politique et leurs pratiques RSE en engageant un dialogue avec elles.

Avec cet objectif, Mansartis a mis en place 3 pratiques dont un bilan est formalisé dans ce document.

1. LA PARTICIPATION A DES ACTIONS ET PROMOTIONS COLLECTIVES

- Depuis 2018, Mansartis est signataire des UNPRI qui visent à promouvoir les bonnes pratiques ESG mais surtout l'investissement responsable à travers le monde. Mansartis a effectué au premier semestre 2020 son deuxième reporting auprès des PRI.
- Mansartis est également membre de la Plénière Investissement Responsable de l'AFG.
- En 2022, Mansartis a signé la tribune « Say On Climate » du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable). L'objectif est d'inciter les entreprises à consulter leurs actionnaires sur des plans climatiques ambitieux avec des objectifs exhaustifs, un agenda précis et des moyens identifiés et suffisants.
- En 2023, Mansartis a signé la tribune « Say On Climate 2023 » du FIR, la tribune en faveur d'une régulation plus robustes contre le travail forcé de l'Investor Alliance For Human Right et a déposé au côté de PhiTrust une résolution à l'AG de Stellantis afin de revenir sur le procédé des "special voting shares".

2. CAMPAGNE D'ENGAGEMENT THÉMATIQUE ANNUELLE

Chaque année nous menons une campagne d'engagement auprès des entreprises en portefeuille sur une thématique ESG ciblée afin de les inciter à s'améliorer.

Cette année, nous avons choisi de contacter les sociétés en portefeuille ayant un niveau de controverse supérieur ou égale à 3 ou ayant été dégradée durant l'année. Mansartis s'appuie sur l'analyse de Sustainalytics® pour évaluer le degré de controverses auxquelles les émetteurs peuvent être confrontés.

Sustainalytics® surveille quotidiennement 60 000 sources d'informations à travers le monde pour identifier les incidents qui pourraient être significatifs d'un point de vue ESG. En cas de survenance d'une controverse, ils analysent l'impact sur l'entreprise et ses parties prenantes, mais aussi les risques potentiels qui peuvent y être attachés. L'objectif étant de pouvoir évaluer un niveau de gravité des controverses et de fournir des anticipations d'évolutions de ces dernières. Sustainalytics® a élaboré une typologie dans 10 domaines de controverses distincts. Celles-ci peuvent être relatives à la préservation de l'environnement, au respect des droits de l'homme, aux impacts de l'activité d'une entreprise sur la communauté environnante, etc. Sustainalytics® évalue les niveaux de controverses sur une échelle de 1 à 5 (5 étant le niveau le plus élevé).

Bilan quantitatif

Au 31 décembre 2023, le fonds Mansartis Investissements ISR comptait 100 émetteurs en portefeuille dont 3 en controverse de niveau 4, 21 en controverse de niveau 3 et 4 ayant été dégradées durant l'année.

La communication avec les entreprises a été réalisée par l'envoi d'une lettre (disponible en annexe) au mois de mars 2023.

Nombre de sociétés en portefeuille au 31/12/2023	100
Nombre de sociétés contactées	25
Nombre de sociétés ayant répondu	10
Taux de réponses	40%

Bilan qualitatif

ABN Amro (controverse 3) : Nous avons interrogé ABN Amro concernant la controverse liée aux violations de la lutte contre le blanchiment entre 2014 et 2020 et pour laquelle la société a conclu un règlement de 480 millions d'euros avec les autorités néerlandaises en avril 2021.

La société affirme que les programmes de mise en conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'ABN Amro ont débuté avant l'accord avec les autorités néerlandaises. Ces programmes ont été convenu avec la Banque centrale néerlandaise, et la société est actuellement à la phase de validation du processus visant à remettre en conformité les dossiers clients en matière de lutte contre le blanchiment. Au fur et à mesure de l'avancée dans ce processus, d'autres propositions d'améliorations ont émergé et ont été appliquées

au processus de remise en conformité des dossiers clients, mais aussi aux activités commerciales habituelles de ABN Amro. La société assure améliorer ses processus internes pour accroître leur efficacité, afin d'atteindre un niveau durable et adéquat conforme aux exigences réglementaires. La société assure effectuer un dialogue continu avec la Banque centrale néerlandaise, qui est régulièrement informée et surveille étroitement les progrès de ABN Amro.

Alibaba (controverse 4 liée à des pratiques anticoncurrentielles dans le commerce en ligne). A la suite d'une investigation du régulateur des marchés chinois (SAMR) datant de 2021, Alibaba a soumis une auto-évaluation et un rapport de conformité auprès du régulateur pendant 3 années consécutives à partir de 2021. La mise en place et le maintien d'un environnement de marché favorable à une concurrence loyale, ainsi que l'amélioration des process de conformité à long terme restent des priorités absolues pour Alibaba.

Alphabet (Controverse 4 liée à des pratiques prétendument anticoncurrentielles). La société nous a répondu ne pas commenter les perspectives d'évolution de controverses de tiers, en l'occurrence Sustainalytics et n'a pas fourni plus d'informations à ce sujet. Cependant elle nous a orientés vers son rapport ESG de 2022, se contentant d'avancer que la gratuité de ses produits n'entraînait pas de problèmes anticoncurrentiels et que les clients choisissaient leurs solutions sur la base qu'elles sont les plus rapides et les plus intuitives.

Amazon (Controverse 3 liée à des pratiques prétendument anticoncurrentielles). La société nous a orientés vers sa communication publique concernant la plainte de la FTC pour des pratiques anticoncurrentielles sur la place de marché ainsi que la réponse d'AWS au CMA sur la même problématique.

Amazon indique que sa mission a contribué à améliorer la concurrence sur la vente au détail et déclare : "Les pratiques que la FTC conteste ont contribué à stimuler la concurrence et l'innovation dans l'ensemble du secteur de la vente au détail, et ont permis d'offrir un plus grand choix et des prix plus bas. Si la FTC obtient gain de cause, il en résultera un choix plus restreint de produits, des prix plus élevés pour les consommateurs qui va à l'encontre de l'objectif de la législation antitrust." Selon nous, cela n'est pas suffisant car la société détourne l'attention sur des résultats annexes de ses opérations et ne répond pas aux allégations précises de la FTC. Un procès suivra.

La réponse au CMA concernant des pratiques anticoncurrentielles d'AWS est en revanche bien plus complète, convaincante et argumentée (17 pages).

HSBC (controverse 3) : Nous avons interrogé HSBC concernant son soutien à la loi sur la sécurité nationale de la Chine à Hong Kong, ainsi que pour le gel présumé des comptes d'activistes sur demande de la police de Hong Kong. De plus, HSBC est confrontée à des accusations de financement du terrorisme en raison de poursuites judiciaires aux États-Unis.

HSBC a répondu aux controverses en affirmant son engagement à respecter les lois locales tout en maintenant ses principes éthiques. La banque a promis de traiter attentivement les demandes des autorités tout en protégeant les droits de ses clients. Elle coopère également pleinement avec les autorités pour enquêter sur les allégations de financement du terrorisme, tout en renforçant ses mesures de conformité. En outre, HSBC souligne sa transparence dans son engagement envers les normes ESG pour évaluer et améliorer sa durabilité et sa responsabilité sociale.

Nike (Controverse 3 liée à des pratiques prétendument discriminatoires). La société nous a répondu être en période de publications de résultats et n'a pas pu fournir plus d'informations à ce sujet. Cependant elle nous a orientés vers son rapport d'impact de 2022. Nike met notamment en avant une position importante des femmes dans l'entreprise. A fin 2022, 50% des salariés de Nike et 45% des managers étaient des femmes. Leurs objectifs ESG 2025 sur ces 2 points ont quasiment été atteints. De plus, l'engagement de Nike sur les problématiques de diversité au sein de l'entreprise est important, or la société a déjà atteint ses objectifs 2025. Il y a 30% de représentation des minorités ethniques au niveau des directeurs et 38% au sein des employés américains.

Orange (controverse 3) : Nous avons interrogé Orange concernant les allégations d'anti-concurrence par ses concurrents en raison de sa position dominante sur le marché. Cette situation a conduit à des poursuites judiciaires de la part des concurrents et à des enquêtes de la part des régulateurs nationaux dans plusieurs pays, dont la France, l'Espagne, la Roumanie et la Pologne. Orange a été ordonné de payer des dommages-intérêts substantiels à plusieurs reprises.

En réponse, Orange dit avoir intégré la sensibilisation à la concurrence dans l'ensemble de ses opérations. Cette sensibilisation est soutenue par le Département Juridique du Groupe, qui assure la diffusion des bonnes pratiques et des exigences réglementaires à toutes les entités opérationnelles. Ensuite, Orange dit avoir mis en place un programme de formation pour tous les employés, afin de garantir la compréhension des lois de la concurrence et des politiques de l'entreprise en la matière via le portail de formation du groupe. De plus, des sessions de formation spécifiques sont organisées pour les équipes les plus exposées, telles

que les équipes de vente et les équipes techniques et réseaux. Enfin, Orange dit avoir établi des canaux d'alerte pour signaler les pratiques potentiellement anti-concurrentielles. Ces canaux permettent aux employés de signaler tout comportement suspect ou toute violation présumée des lois de la concurrence en toute confidentialité. Les alertes reçues sont traitées de manière appropriée par le Département Juridique, qui assure une enquête approfondie et une réponse adéquate.

Symrise : Rappel de la controverse : enquête des autorités de la concurrence européenne, britannique et américaine sur une potentielle entente sur les prix de la part du big 4 (Givaudan, IFF, DSM Firmenich & Symrise). La COMCO disposerait d'éléments selon lesquels ces sociétés auraient violé la loi antitrust. Éléments de réponse : Symrise indique avoir fait appel pour exiger l'annulation des informations recueillies au cours de la procédure (perquisition de son siège). Symrise n'a pas eu de retour à date, tandis qu'ils ont exigé des informations sur les éléments qui expliqueraient la présence de Symrise dans ce dossier, requête qui, là encore, est restée sans réponse. La seule avancée, s'est faite du côté de l'autorité britannique, qui a expressément exclu la société de ses investigations complémentaires portant sur des accords de débauchage de salariés. Néanmoins, les enquêtes en-cours ne sont pas remises en question. Position de Symrise : une enquête interne a confirmé n'apporter aucune preuve de pratiques commerciales illégales. La société indique continuer de coopérer avec les autorités, de se montrer convaincue que l'enquête en cours ne sera pas concluante, et souligne qu'elle ne dispose d'aucune option pour accélérer le processus.

Volkswagen (controverse 3) : Nous avons contacté Volkswagen concernant la controverse sur ses activités à Urumqi, en Chine. Il est rapporté que 27% de ses employés sont des Ouïghours et d'autres minorités, suscitant des craintes de travail forcé dans son usine ou sa chaîne d'approvisionnement directe.

En réponse, Volkswagen a affirmé avoir intégré les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme au code de conduite de l'entreprise. Pour contrôler et garantir le respect de ces normes, Volkswagen a entrepris plusieurs actions. En février 2023, le PDG de Volkswagen Chine, Ralf Brandstätter, également membre du conseil de surveillance de la coentreprise SAIC Volkswagen, a visité l'usine d'Urumqi pour se faire une impression directe de la situation et rencontrer les employés. Des audits ESG ont été réalisés par Loening - Human Rights & Responsible Business GmbH, en collaboration avec un cabinet d'avocats de Shenzhen spécialisé dans les audits sociaux et le droit du travail international et chinois. Volkswagen affirme qu'aucune violation des conventions de l'OIT n'a

été détectée et qu'aucun cas de travail forcé n'a été identifié par les audits. De plus, Volkswagen souligne que ses coentreprises disposent de leur propre code de conduite, d'un système de dénonciation et d'un médiateur externe pour prévenir ou détecter d'éventuels actes répréhensibles ou violations.

3. LES RENCONTRES AVEC LES SOCIÉTÉS

En 2023, nous avons rencontré un nombre important de sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Afin de mieux comprendre l'intérêt d'interagir directement avec le management sur des questions ESG, nous allons exposer de manière plus détaillée nos échanges avec la société Ecolab.

Nous avons eu notamment l'occasion de rencontrer le management d'Ecolab et d'aborder avec eux leurs axes d'amélioration et leur impact en matière de critères ESG.

Le groupe est leader mondial des solutions d'entretien et de nettoyage à destination de l'hôtellerie & restauration, de la distribution alimentaire, de l'agroalimentaire mais également des sciences de la vie ainsi que de l'industrie (mines, papier et packaging, aciérie) et de l'énergie (forage et raffinage). Il intervient également sur les métiers du traitement sanitaire contre les parasites et nuisibles.

Ecolab est une position importante chez Mansartis mais ne bénéficie pas d'une note ESG particulièrement bonne, notre prestataire l'ayant évaluée à 19,9, un niveau légèrement défavorable par rapport à notre univers de gestion restreint.

Cette note s'explique notamment par le fait que le groupe évolue dans un secteur par nature exposé à des risques élevés, manipulant des produits chimiques dangereux et potentiellement nuisibles à l'environnement.

Nos échanges ont permis d'éclaircir certains aspects. Il convient de préciser que, dans ce contexte marqué par une certaine forme d'aversion des investisseurs pour les sujets ESG, surtout aux Etats Unis, le management n'en reste pas moins mobilisé sur ces questions. Il indique à ce propos que son actionnariat est constitué à hauteur de 15% d'investisseurs soucieux du respect des normes ESG ce qui implique des contacts réguliers (hebdomadaires) afin de répondre aux questions spécifiques.

Lorsque l'on aborde ce sujet avec le management, la principale remarque de ce dernier consiste à exprimer explicitement qu'Ecolab, est, par la nature de son métier, très impliqué sur les aspects environnementaux avec une offre de solutions qui permettent de réduire la consommation d'eau de ses clients tout en leur faisant économiser de l'argent. Ses solutions de gestion de l'eau contribuent à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et l'entreprise innove pour faire progresser ses clients sur ce point ayant pour objectif de les aider à atteindre leurs engagements de réduction d'empreinte carbone par une réduction de gaz à effet de serre de 4,5 millions de tonnes métriques d'ici à 2030.

Ecolab vise quant à elle la neutralité en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de ses émissions de 50% d'ici 2030. Pour atteindre ces objectifs, Ecolab électrifie sa flotte de transport et s'assure d'utiliser à 100% des énergies de source renouvelable au niveau mondial.

Sur les aspects de gouvernance, Les femmes sont représentées à hauteur de 25% dans les postes de direction et les minorités à 20% aux Etats-Unis. Elles sont également bien représentées au conseil d'administration avec 5 postes sur 13.

Enfin sur le plan social, le groupe s'estime, à juste titre, également bien positionné pour faire progresser les standards de santé au niveau mondial, permettant, par ses solutions, à sécuriser l'alimentation « saine » de quelque 1,3 milliards de personnes dans le monde.

Par ailleurs, le groupe collabore avec des partenaires externes pour se former aux questions sociales et civiques pertinentes au niveau local notamment en orientant ses fournisseurs vers des pratiques équitables et en finançant des initiatives au sein des communautés toujours au niveau local.

Ecolab indique par ailleurs avoir intégré les bonnes pratiques pour promouvoir l'égalité en matière de rémunération sur le principe du à travail égal, salaire égal. La société a en outre initié récemment une initiative de sensibilisation au racisme à l'encontre des Afro-Américains aux États-Unis.

ANNEXE

Objet : Actions taken regarding {{societe}}'s controversies ?

Dear {{nom}},

Mansartis, which is currently an investor in {{societe}}, is an independent Asset Management Boutique based in Paris with an expertise in global equity and multi-asset fund management. We serve private clients, institutions, and non-profit organizations through our asset management practice. We currently manage about 1000M€ AuM through 22 mutual funds taking into account Environmental, Social and Governance (ESG) criteria.

As a responsible investor, Mansartis relies on Sustainalytics analysis to assess the degree of controversies that issuers may face. Sustainalytics monitors identify incidents that could be significant from an ESG perspective. If a controversy arises, they analyze the impact on the company and its stakeholders, but also the potential risks that may be attached to it. The objective being to be able to assess the level of seriousness of the controversies and to provide anticipations of their developments. Sustainalytics rates controversy levels on a scale of 1 to 5 (5 being the highest level)

{{controversie}}

We would be glad if you can comment on this controversy and share any actions implemented to tackle this risk ?

If you need additional information on this controversy, we can provide you with more detailed information upon request.